



CIRCULAIRE 005 -21

17 janvier 2022

**LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS
INSCRITS SUR ACTIONS**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur actions et aux options sur actions, sur parts de fonds négociés en bourse, et sur parts de fiducie ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions entreront en vigueur le 1^{er} février 2022 après la fermeture des marchés.

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis au 1 800 361-5353, poste 46530, de la Grande-Bretagne et de la France au 0800 361-5353, poste 46530, ou à l'adresse courriel info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.